

Classe « 420 » Règlement de Sélection au Championnat du Monde 2017

OBJET :

Le présent règlement a pour objet de préciser le mode de sélection retenu pour le Championnat du Monde 2017 de la Classe 420.

Le championnat du monde se déroulera dans l'hémisphère sud à Fremantle (Perth, Australie) du 26 Décembre au 3 Janvier 2018, ce qui impose des conditions particulières de participation.

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION DE LA DELEGATION NATIONALE 420

1.1 Composition de la Délégation Nationale 420

Huit équipages au maximum seront retenus à l'issue de l'épreuve de sélection (voir §3 pour les modalités de sélection) :

- Championnat du Monde Masculin ou Mixte : 4 équipages
- Championnat du Monde Féminin : 3 équipages
- Championnat du Monde U17 : 1 équipage (critère d'âge : voir avis de course du Championnat du Monde)

1.2 Organisation de la logistique

La logistique sera gérée par UNIQUA France qui donnera délégation à un Team Leader et un Entraîneur pour l'encadrement de la Délégation.

Les bateaux utilisés pendant le Championnat sont loués à la société Nautivela (coque, appendices, gréements et équipements, hors voiles et équipement personnel). Les frais de location des bateaux seront à la charge des équipages sélectionnés. Le montant de la location est fixé à 2650€ par bateau, assurance comprise. L'attribution des bateaux sera effectuée suivant l'ordre de classement à la sélection, sous la responsabilité du Team-Leader désigné pour l'épreuve.

Le budget prévisionnel de l'épreuve est estimé à **3800€ par coureur**. Ce budget prend en compte les frais de location des bateaux, le transport par avion, l'hébergement, la restauration, les frais de l'encadrement et les frais techniques (dont semi-rigides).

2 EPREUVE DE SELECTION

L'épreuve de sélection au championnat du Monde 2017 se déroulera du 31 Octobre au 4 Novembre 2017 en baie de La Rochelle. Le club organisateur est la Société des Régates Rochelaises.

Les règles applicables à l'organisation de l'épreuve sont précisées dans l'avis de course.

Format général de l'épreuve : voir l'annexe du Règlement sportif 2016-2017 de la Classe 420 qui sera annexé aux IC de l'épreuve de Sélection.

Un(e) représentant(e) de l'UNIQUA sera présent(e) pendant l'épreuve pour assurer l'interface avec l'Organisateur et les Arbitres vis-à-vis du respect du règlement sportif entre autres.

3 MODALITES DE SELECTION

3.1 Comité de Sélection : Rôle et Composition

Un **Comité de Sélection** est constitué pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux. Il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections.

Le Comité de Sélection sera composé d'un représentant du Bureau de Uniqua France (désigné par le Bureau), d'un représentant de la DTN de la FFVoile (désigné par la FFVoile) et d'un représentant des entraîneurs (choisi par les entraîneurs présents sur l'épreuve). La composition nominative du Comité de Sélection sera affichée avant le début de l'épreuve.

Le Comité de Sélection pourra proposer la sélection d'équipages hors critères quantitatifs si les quotas de sélection sur l'épreuve ne sont pas remplis (voir §3.3 en particulier).

Le Comité de Sélection se réunira immédiatement après la fin de l'épreuve pour vérifier la régularité de la procédure de sélection et valider la liste des équipages sélectionnés.

3.2 Candidature à la Sélection

Les équipages candidats à la Sélection devront obligatoirement retourner l'acte de candidature (disponible sur www.420uniqua.fr) à la Classe Uniqua avant le 22 septembre 2017 à minuit sous la forme suivante :

- Envoi de la candidature et du contrat coureur, complété et signé, par e-mail à : christian.berhault22@gmail.com avec copie à herve.lohier@free.fr . La signature du contrat coureur vaut acceptation des conditions de participation au Championnat du Monde.
- Versement par virement bancaire d'un acompte de 1500€ à l'ordre de UNQUA France ou, à défaut, envoi d'un chèque de 1500€ à l'ordre de UNQUA France (C. Berhault, 52 Bd Henry Orrion, 44000 Nantes). Le chèque d'acompte pourra être encaissé.

Les équipages candidats devront satisfaire aux conditions générales définies par la FFVoile et l'ISAF pour la participation à une Délégation Française dans un Championnat International, en particulier concernant leur nationalité.

Les équipages devront, en outre, vérifier qu'il n'y a pas d'obstacle à leur participation vis-à-vis du pays organisateur (contraintes sur l'obtention d'un visa si nécessaire, contraintes médicales).

3.4 Sélection sur le classement général final de l'épreuve

Le classement général final de l'épreuve de sélection sera valide à partir du moment où un nombre minimum de 4 courses auront été validées (ce nombre de courses peut être différent de celui retenu pour valider l'épreuve). Les critères de sélection sont les suivants :

- **Championnat du Monde Masculin/Mixte** (4 places) et **Championnat du Monde Féminin** (3 places) : pour prétendre à la sélection un équipage doit se classer obligatoirement dans les 25% du classement général final de l'épreuve ou dans les 50% du Groupe Or, si un Groupe Or est constitué.

- **Championnat du Monde U17** (1 place) : pour prétendre à la sélection un équipage U17 doit se classer obligatoirement dans les 15 premiers du classement général final de l'épreuve. Dans le cas où aucun équipage U17 ne réalise ce minima, le Comité de Sélection décidera de l'attribution de la place vacante à un équipage pour une des trois épreuves du Championnat du Monde (MM, F ou U17).

Les places sont attribuées dans l'ordre du classement de l'épreuve, établi sans distinction de catégories et en prenant en compte les équipages étrangers.

3.3 Sélection établi par le Comité de Sélection

Si le classement de l'épreuve est établi sur moins de 4 courses, il ne sera pas utilisé pour établir la sélection. Les équipages sélectionnés seront alors retenus directement par le Comité de Sélection, parmi les équipages présents à l'épreuve.

Le Comité de Sélection se réunira avant le début de l'épreuve pour établir les critères retenus pour le choix des équipages dans le cas où moins de 4 courses sont validées. Ces critères seront portés à la connaissance des équipages candidats par affichage avant la première course de l'épreuve.

4 CONFIRMATION DE LA SELECTION

La liste des équipages sélectionnés aux différentes épreuves du Championnat du Monde de la Classe sera établie à partir des résultats définitifs (validation du Comité de Course et du Jury) de l'épreuve de sélection tels que diffusés par l'Organisateur et **avant appel éventuel des décisions du Jury auprès de la FFVoile.**

Les équipages sélectionnés recevront un courrier électronique de confirmation de sélection de la part de UNIQUA France qui précisera l'organisation détaillée du déplacement et les conditions de participation. **Toute information ne provenant pas directement de UNIQUA France doit être considérée comme non officielle.** Les équipages devront confirmer leur participation (acceptation de la sélection) par écrit (message électronique) à l'UNIQUA (christian.berhault22@gmail.com avec copie à herve.lohier@free.fr) dans la semaine suivant la confirmation de la sélection.

En cas de défection ou de désistement tardif (moins d'un mois avant l'épreuve, la décision d'un remplacement éventuel est laissée à l'appréciation du Bureau de UNIQUA France.

5 INTERPRETATION ET MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

Tout point de ce règlement pouvant prêter à confusion ou nécessitant une interprétation sera traité par le Comité de Sélection selon l'esprit dans lequel ce règlement a été écrit.

En cas de nécessité, le Bureau de UNIQUA France se réserve le droit de modifier le présent règlement après consultation du Comité de Sélection.

En cas de modification, celle-ci sera notifiée aux coureurs par l'intermédiaire des représentants de UNIQUA France dans les différentes Ligues et par tout autre moyen de diffusion ([site internet : www.420uniqua.fr](http://www.420uniqua.fr)).

*Pour le Bureau UNIQUA France
10/09/2017*